



Bulletin n° 14 : janvier 2010

# AU COURS DU VIAUR

Bulletin d'information du Contrat de Rivière du Viaur

## Etat piscicole

### De moyennement perturbé à dégradé

Le travail que le Contrat de Rivière souhaite mener sur le bassin versant du Viaur doit permettre d'aboutir à un territoire dynamique économiquement et un environnement de qualité. Ces deux visions (économique et environnementale) doivent être prises en compte de manière équilibrée. Pour atteindre cet objectif, il est, dans un premier temps, indispensable de réaliser un état des lieux complet. Cela suppose plusieurs diagnostics : technico-économique du territoire d'une part, environnemental des cours d'eau et du bassin versant d'autre part. Ce dernier est réalisé à travers un diagnostic du fonctionnement du bassin versant, un diagnostic physicochimique de la qualité des eaux, un diagnostic biologique des cours d'eau (la vie dans le cours d'eau), celui-ci étant notamment fondé sur l'analyse piscicole.



Cours d'eau rectifié.

Ce bulletin présente l'état fonctionnel des cours d'eau du Bassin versant du Viaur, vis-à-vis du peuplement piscicole.

Bien entendu, le travail de concertation qui permettra d'aboutir à des actions volontaires devra prendre en compte non seulement les autres aspects du diagnostic environnemental mais aussi le diagnostic économique et, donc, les contraintes de rentabilité liées à ces activités humaines.

### Truite et vandoise

Certaines espèces de poissons (truite, vandoise, barbeau...) ont des exigences strictes en matière d'habitats ou de qualité d'eau. La satisfaction ou non de ces exigences permet donc d'établir l'état de fonctionnalité (ou de perturbation) des cours d'eau. A ce titre, ces espèces peuvent être qualifiées d'organisme sentinelle, ou de bioindicateur.

Sur le bassin versant du Viaur, le syndicat mixte et les différents par-



Cours d'eau à sec.

tenaires qui interviennent (fédération de pêche et de protection du milieu aquatique, ONEMA, DDT, Halieutivieur...) font tous le même constat : un mauvais état dépendant de dégradations directes des habitats piscicoles (rectifications, recalibrages des cours d'eau) ou indirectes (disparitions des zones humides, exploitations de la ressource en eau, modifications des pratiques culturelles...).

### Méandres et caches à poissons

Des cours d'eau rectilignes, drainés, enfoncés qu'il serait utile de faire à nouveau méandrer ; ne pas intervenir dans les cours d'eau de mi-octobre à fin mars car la truite se reproduit ; ne pas travailler dans la zone où faucon pèlerin et hibou grand-duc couvent ; laisser du bois mort pour favoriser les caches à poissons ; effectuer des lâchers de poissons sur des lieux précis, à des moments connus pour ne pas perturber les populations sauvages... ce sont quelques-unes des actions menées par le Contrat de rivière du Viaur en collaboration avec ses nombreux partenaires.



## Contrat de Rivière Viaur

### Fédération de pêche

#### Au moins maintenir l'existant



Cours d'eau en bon état.

Connaître et faire connaître les milieux aquatiques et leurs peuplements, gérer, restaurer et valoriser celui-ci : ainsi peut-on résumer les missions de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Concrètement, cela se traduit par l'élaboration d'un schéma départemental de vocation piscicole. Fruit de dix ans de travail, il a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 octobre 2008. Y figure bien sûr l'état de santé du bassin versant du Viaur qui fut utilisé comme outil de travail pour le premier Contrat de rivière du Viaur. Prolongement de ce premier bilan, le Plan départemental pour la protection des

**“ Tout est lié et s'imbrique. ”**

milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles définit les degrés de perturbation et doit permettre la mise en place d'une gestion adaptée aux milieux. En ce qui concerne le Viaur, la carte de l'état actuel (2009) montre des milieux de moyennement perturbés à dégradés, ce qui n'exclut pas que, localement (par exemple sur le Viaur en aval du Giffou), la situation puisse être bien meilleure. A la fédération de pêche, Martine Guilmet et Hugues Jourdan, tous deux hydrobiologistes, soulignent à quel point « tout est lié et s'imbrique. Les cours d'eau, disent-ils, sont des milieux ouverts. Les perturbations s'y cumulent ». Leur constat en ce qui concerne le Viaur est le suivant : « Le gros problème, aujourd'hui, c'est la dégradation des habitats et la gestion de la ressource en eau ».

Ils poursuivent : « Avec le drainage des zones humides, on a perdu leur capacité de régulation. Si on dégrade les dernières de ces zones, il n'y aura plus d'eau. Aussi, aujourd'hui, l'objectif essentiel est : au moins maintenir l'existant ».

Le bilan n'est donc pas enthousiasmant. Mais pour les deux hydrobiologistes, les contraintes liées aux objectifs de la Directive européenne pourraient être incitatives. « S'ils ne sont pas atteints en 2015 ou 2021, ce sont tous les citoyens qui en paieront les conséquences ». Pour l'heure, sur le terrain, les observa-



Cours d'eau recalibré et rectifié.

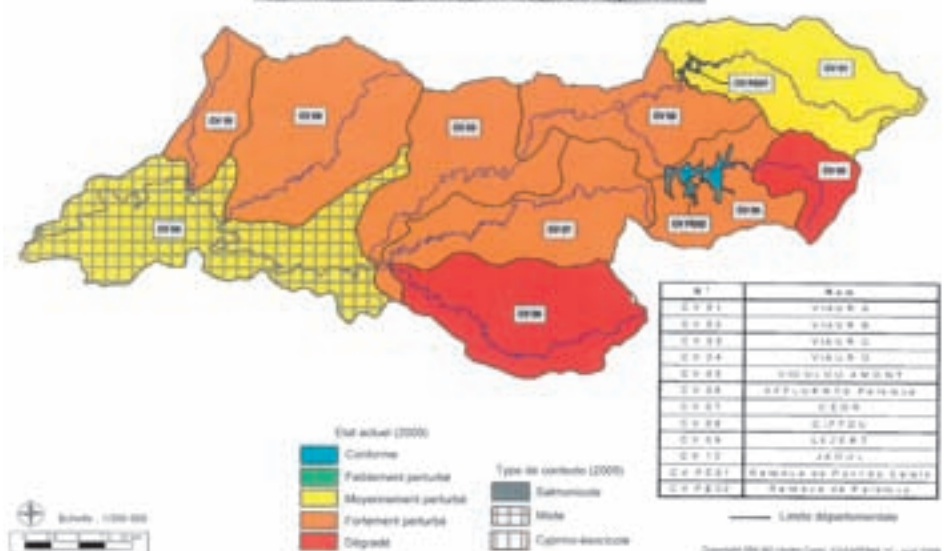
tions se poursuivent, notamment sur le Lézert en collaboration avec le Syndicat mixte du bassin versant du Viaur. Cela donnera un état des lieux beaucoup plus précis en particulier sur le chevelu.



### 44 associations

La Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aveyron, présidée, depuis avril 2003, par Jean Couderc, fédère aujourd'hui 44 A.A.P.M.A. (associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique) réparties sur un réseau hydrographique de 8130 km de cours d'eau de première catégorie, 650 km de seconde et 4800 hectares de lacs. Depuis mai 2002, elle a élu domicile, avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, au Moulin de la Gascarie, maison des pêcheurs, situé au bord de l'Aveyron à Rodez (tél. 05 65 68 41 52).

Bassin Viaur - Etat actuel des contextes piscicoles





## Contrat de Rivière Viaur

# ONEMA



### Préserver ce qui existe

**F**avoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques : telle est la mission de L'ONEMA, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Cet établissement public, créé en 2006, succède au Conseil supérieur de la pêche et en diffère notamment par son financement provenant de redevances. L'ONEMA travaille sur quatre grands axes : développer les connaissances sur les hydrosystèmes et leurs applications, connaître l'état et les usages des écosystèmes et des ressources en eau, faire respecter la réglementation et contrôler les usages pour préserver l'eau, appuyer la gestion territoriale et la restauration des milieux.

A Rodez, l'ONEMA est dirigé par Jean-Luc Laurès, chef de service interdépartemental Aveyron et Lot. Celui-ci précise que la directive cadre européenne a fixé un objectif daté : que 60% des masses d'eau en France soient en bon état en 2015. En ce qui concerne le Viaur, il est très clair : « *Cela va être compliqué* », d'autant plus que le bassin versant ne paraît pas être prioritaire face à l'état très dégradé des cours d'eau du Gers ou du Lot-et-Garonne pour ne citer que ces exemples. Aussi l'objectif est-il pour lui aussi de « *préserver au moins ce qui existe* » et, au mieux, de regagner en qualité.



Agents de l'ONEMA sur une expertise de zones humides.

Si le Viaur n'apparaît pas comme prioritaire, c'est dû à plusieurs paramètres. La dégradation que Jean-Luc Laurès qualifie « d'insidieuse » n'est ni spectaculaire ni démonstrative et peut ne pas être systématiquement révélée lors des inventaires des poissons effectués par l'ONEMA tous les deux ans en cinq ou six stations seulement sur l'ensemble du bassin. L'opération 2009 permet d'ailleurs de conclure à une certaine stabilité, à une évolution ni positive ni négative. Priorité ou pas, il s'agit de ne pas baisser la garde, d'autant moins que « *pour avoir un bon état en aval, il faut agir sur tous les paramètres en amont, dans des*

**“ être plus présent pour accompagner toutes les démarches ”**

*milieux très complexes* ». Aussi, pour Jean-Luc Laurès, la collaboration avec le Syndicat mixte est non seulement précieuse mais aussi fructueuse.

« *Le Contrat de Rivière du Viaur est le levier qui permet d'améliorer la situation. Nous, nous avons une échelle de lecture très large. De plus, il est plus efficace de travailler sur un territoire organisé tel que celui du bassin versant du Viaur* ».

Concernant les années à venir, il formule un souhait : « *être plus présent pour accompagner toutes les démarches* ». Cela est en bonne voie puisqu'un spécialiste de l'hydromorphologie est actuellement formé.

## Direction des territoires

### Maintenir ou reconquérir

**M**aintenir ou reconquérir : c'est l'enseignement que tirent Renaud Rech, chef du service eau et biodiversité, et Cyril Pailhous, responsable de l'unité ressource, prélèvements et planification de la Direction départementale des territoires (DDT, rassemblant DDE et DDAF) concernant le bassin versant du Viaur.

Tous deux le rappellent : le schéma départemental de vocation piscicole fut l'aboutissement d'un long travail qui avait pour but « *d'interpeller les différents partenaires* » et notamment les élus. La synthèse qui en fut faite était destinée à le rendre plus accessible aux décideurs, aux professionnels. Elle devait leur permettre de mieux prendre

la mesure des enjeux ainsi que, localement, des efforts à consentir ou de l'intérêt, compte tenu de la bonne qualité de la situation, de ne pas l'altérer. Mais ils constatent que, dans le domaine de la diffusion de cette information, tout reste à faire.

Sur le bassin versant du Viaur, plusieurs facteurs retiennent leur attention. La dégradation de la qualité de l'eau en est un avec, entre autres, une teneur en nitrate d'un niveau moyen voire élevé. Cette situation, rappellent-ils, a entraîné le classement dès 1994 en zone vulnérable. Confirmé et étendu au fil des ans, ce classement, constatent-ils, est aujourd'hui l'objet de contestations.

Autre facteur parmi d'autres qu'ils énu-



Barrage de Thuriers.

mèrent : la sensibilité à l'eutrophisation, conséquence des drainages notamment. Un élément est positif en revanche : l'existence du syndicat mixte.

« *Le gros intérêt, souligne M. Rech, est qu'il a su fédérer, regrouper, et constitue sur ce territoire un interlocuteur unique. C'est une vraie réussite. Nous le présentons ailleurs comme ce vers quoi il faut tendre* ».



## Contrat de Rivière Viaur

### Halieutiviaur

#### Coordonner les actions

L'association Halieutiviaur a été créée voilà quatre ans. Elle rassemble les onze A.A.P.P.M.A. (Association Agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) que compte le bassin versant du Viaur, de sa source à sa confluence, sur les trois départements concernés : l'Aveyron, le Tarn, le Tarn-et-Garonne.

« Il n'est plus possible de raisonner à l'échelle d'une seule société de pêche. Qu'il s'agisse de l'entretien d'une rivière ou de l'alevinage, il faut coordonner les actions ».

Ainsi parle Henri Acier, président d'Halieutiviaur qui fait de plus le constat suivant : « Les sociétés de pêche se connaissaient très peu. Et en se rassemblant, elles sont des relais plus efficaces auprès des pêcheurs ».

Plusieurs actions ont d'ores-et-déjà été menées. Un système de contrôle des passes à poissons a été mis en place afin de savoir d'une part si les truites remontent, d'autre part si les passes sont efficaces. Une opération qui a permis de mobiliser les pêcheurs et qui doit être « renouvelée, commente M. Acier, pour tirer de véritables conclusions ».

Autre chantier : l'aménagement de parcours de pêche assortis d'informations sur les lieux de déversements de poissons. « Cela permet de satisfaire les pêcheurs et de protéger le cours d'eau » explique Henri Acier.

Des parcours destinés à divers publics (familles, jeunes...) devraient suivre. En projet également : recruter un technicien piscicole qui interviendrait sur les quatre bassins versants aveyronnais (Lot, Aveyron, Viaur, Tarn) et mener une étude sur le bassin versant du Viaur, « très précise, ruisseau par ruisseau, avec tous les partenaires. Cela permettra de déterminer les enjeux pour les pêcheurs mais aussi pour tous les autres intervenants ».



Cours d'eau en bon état.

Des projets et des idées qui sont fondés sur le constat du pêcheur qu'est M. Acier : « Après une période catastrophique où personne n'a fait attention à l'eau, on se rend compte de l'importance du milieu aquatique. Depuis quelques années, il me semble que des améliorations sont sensibles ; les collectivités

locales, les industries, les comportements individuels, la prise de conscience de certains du monde agricole contribuent à une meilleure qualité de l'eau ».

M. Acier en veut pour preuve « des productions naturelles de truite ». Mais, ajoute-t-il, « on est loin d'être revenu à la période historique ».



Avec la participation de :



ET DES COMMUNES DU BASSIN DU VIAUR

Conception et réalisation :

Syndicat mixte du bassin versant du Viaur,  
Place de l'hôtel de ville, 12 800, Naucelle.  
Tél. 05 65 71 12 64.

Email : karine.lacam@wanadoo.fr  
Site internet : <http://riviere-viaur.com>  
Rédaction : Catherine Samson

Graphi Imprimeur - 12450 La Primaube - 01010121